



Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du lundi 18 décembre 2017

N° 01 - D 18.12.2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Lise DUMASY, Présidente.

Point à l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 27 octobre 2017

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 27 octobre 2017 en annexe;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 27 octobre 2017.

Membres en exercice	37
Membres présents	20
Membres représentés	7
Nombre de votants	27
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 27 octobre 2017.

Publié le : 16.01.18

Transmis au Rectorat le : 16.01.18

Fait à St- Martin- d'Hères, le 20 décembre 2017

Pour la Présidente et par délégation

Pour la Présidente
et par délégation

Le Directeur général des services,
Joris BENELE

Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie

Direction des affaires juridiques et institutionnelles

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 OCTOBRE 2017

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Approbation du compte-rendu des séances 29 juin 2017, du 11 juillet 2017 et du 26 septembre 2017

3. IDEX : bilan à un an (Point reporté)

4. Affaires institutionnelles

Nomination d'un VP Développement des recherches en sciences humaines et sociales

5. Affaires financières

5.1 Budget rectificatif n° 2 (Point reporté)

5.2 Consolidation des comptes 2016 (UGA, Floralis et fondation)

5.3 Prise de participation au sein de Floralis au titre de la recapitalisation

5.4 Autorisation de signer un marché portant sur le lot 15 "équipements scénographiques" concernant l'opération "Construction de la Maison de la Création et de l'Innovation"

5.5 Reprise des écoles de sport

5.6 Remises gracieuses, cotisations et tarifs

- Remises gracieuses
- Cotisations aux EIT KIC Raw Materials et EIT Health
- Tarifs de formation (faculté de médecine, faculté de pharmacie, UFR ARSH, faculté d'économie, ESPE)
- Tarifs des écoles européennes HERCULES, ERCA et ESONN
- Tarifs de l'école d'hiver Promising en management de la créativité 2018

6. **Projet stratégique : bilan à un an (Point reporté)**

7. **Ressources humaines**

7.1 Montants et critères PEDR : campagnes 2017 et 2018

7.2 Avis sur les montants PEDR pour distinction scientifique

8. **Patrimoine**

8.1 Dossiers d'expertise immobilière relatifs aux opérations "smart campus humanités et langues" et "smart campus formation"

8.2 Autorisation de vente d'immeubles

8.3 Tarification de la mise à disposition de locaux

9. **Questions diverses**

Membres présents : Lise DUMASY, Hervé COURTOIS, Thomas LEBARBE, Ahmed LBATH, Emmanuel BARBIER, Jean-Philippe VUILLEZ, Lionel FILIPPI, Ludivine CHAZE-MAGNAN, Sylvie MARTIN-MERCIER, Walid RACHIDI, Isabelle BORRAS, Mitra KAFAI, Abdelmalek MABED, Orianna SOTO.

Membres représentés : Marie-Laurence CARON FASAN (procuration à Walid RACHIDI), Kirsten MARTENS (procuration à Ludivine CHAZE-MAGNAN), Edith BOLF (procuration à Isabelle BORRAS), Jérôme PARET (procuration à Ahmed LBATH), Claus HABFAST (procuration à Lise DUMASY).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres

Rapporteur : Mme Lise DUMASY, Présidente

Préalablement à l'ouverture de la séance du conseil d'administration, Mme la présidente a accepté de répondre aux questions d'une délégation d'étudiants opposée à la reconfiguration des bibliothèques actuellement présentes au sein de certaines composantes.

1. Informations

Mme la présidente informe les administrateurs qu'un projet d'EUR déposé par l'établissement dans le domaine Chimie-Biologie-Santé a été retenu dans le cadre de l'appel à projets des investissements d'avenir.

2. Approbation du compte-rendu des séances 29 juin 2017, du 11 juillet 2017 et du 26 septembre 2017

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 29 juin 2017, du 11 juillet 2017 et du 26 septembre 2017.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 29 juin 2017, du 11 juillet 2017 et du 26 septembre 2017 en annexe.

3. IDEX : bilan à un an

La présentation de ce point est reportée à une prochaine séance du conseil d'administration.

4. Affaires institutionnelles

Nomination d'un VP Développement des recherches en sciences humaines et sociales

Mme la présidente propose aux membres du conseil d'administration la candidature de Thierry MENISSIER au poste de vice-président en charge du développement des recherches en Sciences Humaines et Sociales (SHS), à la suite du départ en retraite de Daniel LANÇON.

Elle ajoute que la candidature de Thierry MENISSIER a été approuvée par la majorité des membres de la commission de la recherche avec 27 voix pour et 6 abstentions.

Thierry MENISSIER se présente. Il est professeur d'université de philosophie avec un double cursus en science politique. Il siège au niveau du pôle SHS. Il est directeur de l'école doctorale de philosophie. Il se réjouit d'avoir été proposé au poste de vice-président Développement des recherches en sciences humaines et sociales afin de pouvoir contribuer au développement de ce domaine. Son projet repose sur l'intensification des liens entre les différentes disciplines SHS avec

l'appui des pôles de recherche. Son objectif est également de faire évoluer le dialogue avec les autres disciplines.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés la proposition de nommer Thierry MENISSIER au poste de vice-président en charge du développement des recherches en sciences humaines et sociales.

5. Affaires financières

5.1 Budget rectificatif n° 2

En l'absence de quorum physique, ce point est reporté à une prochaine séance du conseil d'administration.

5.2 Consolidation des comptes 2016 (UGA, Floralis et fondation)

Jacky GHODBANE explique que la consolidation des comptes concerne le groupe constitué par les 3 structures que sont l'UGA, sa filiale Floralis et sa fondation partenariale « fondation UGA ». La nouveauté réside dans la prise en compte de la fondation dans cette opération. En effet, jusqu'à cette année, la consolidation s'effectuait dans le périmètre restreint ex-Université Joseph Fourier/Floralis

Les commissaires aux comptes estiment qu'étant donné leur affiliation à l'UGA (l'UGA est actionnaire à 100% de Floralis (capital social 1,5 M€) et co-fondateur de la Fondation UGA à hauteur de 71% des apports des fondateurs) et l'importance de son rôle dans l'administration des deux structures, il est nécessaire d'effectuer la consolidation de manière plus élargie. Ainsi, les comptes consolidés reflètent la situation financière globale du groupe.

Jacky GHODBANE ajoute que les comptes consolidés 2016 sont détaillés dans 3 documents mis à disposition des administrateurs : la plaquette de présentation des comptes, le rapport de gestion et la présentation synthétique de l'agence comptable.

Xavier MARMEYS, commissaire aux comptes, précise que les réserves émises sur les comptes consolidés sont les mêmes que celles des comptes propres à l'UGA. Elles concernent les immobilisations corporelles, notamment l'actualisation de l'évaluation du patrimoine immobilier de l'UGA, l'absence d'inventaire physique des biens mobiliers de l'UGA et la prise en compte des bâtiments issus des PPP conclus par l'UGA. Une réserve a également été émise sur les comptes d'attente de l'UGA. En effet, les mesures introduites par le GBCP en 2016 ont causé un retard dans

l'analyse d'un certain nombre de comptes et en conséquence la non-prise en considération de ces données lors de l'établissement des comptes de l'UGA.

Ahmed LBATH indique que la commission des finances a émis un avis favorable sur la consolidation des comptes. Il souhaite connaître le montant du fonds de roulement mobilisable.

Pascaline NICOLAS répond que la part du fonds de roulement mobilisable de l'UGA est de 27 M€ sur un total de 38 M€.

Après avoir entendu l'exposé de l'agent comptable et celui des commissaires aux comptes, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver les comptes consolidés de l'UGA pour l'exercice 2016.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	16
Voix défavorables	2
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés les comptes consolidés de l'UGA pour l'exercice 2016.

5.3 Prise de participation au sein de Floralis au titre de la recapitalisation

Pascal LOUVET effectue un rappel de l'historique financier de Floralis. La situation de la Floralis a entraîné un cumul de pertes d'un montant de 4,6 M€ mais sans impact sur le budget de l'UGA.

Il rappelle que la vocation de la filiale Floralis n'est pas d'engendrer des bénéfices, les sommes étant affectés aux contrats de recherche. L'équilibre des comptes de la filiale s'obtiendra par le biais d'une recapitalisation. Cette opération est nécessaire règlementairement mais également s'agissant de la crédibilité notamment lors des discussions avec les partenaires industriels. Elle implique un apport de trésorerie de l'UGA d'un montant de 4,3 M€. Cet apport se fait par un apport de trésorerie de 3.3 M€ et la transformation d'une créance de TVA de 1 M€ en capital.

Ahmed LBATH précise que ce dossier a été étudié par la commission des finances. Il s'agit d'un dossier technique qui répond à une contrainte réglementaire. La recapitalisation de Floralis a déjà été budgétée sur le fonds de roulement de l'UGA et n'entraînera donc pas de conséquence sur le budget de l'établissement. Il souligne que l'UGA a besoin d'une filiale de valorisation forte afin d'être un acteur reconnu dans le domaine de la valorisation.

Il précise que la commission des finances a donné un avis favorable sur cette opération avec cinq abstentions.

Mitra KAFÄI indique qu'elle s'est abstenue de voter sur ce point lors de la commission des finances en raison de la situation financière de l'UGA. Elle estime que cette opération n'est pas opportune pour l'établissement dans le contexte d'un PRE, ni au regard de l'action de contestation des usagers qui a eu lieu avant le conseil administration à l'égard des mesures restrictives actées dans le PRE et intéressant les bibliothèques de composante. Elle regrette l'intervention des forces de l'ordre.

Mme la présidente est également désolée que le concours des forces de l'ordre ait été rendu nécessaire pour réunir le conseil d'administration. Elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de répression mais seulement d'empêcher les usagers de pénétrer dans la salle. Le conseil d'administration doit prendre des décisions importantes qui auront un impact sur l'ensemble de l'établissement mais ce n'est pas une instance publique. Les revendications ont été écoutées et des informations ont été données en réponse.

En outre, elle rappelle que l'opération de recapitalisation présentée n'affecte ni le budget de l'établissement, ni les mesures actées dans le PRE.

Emmanuel BARBIER souhaite avoir des informations sur les documents qui précisent les liens entre l'UGA et Floralis. Il souhaite savoir s'ils ont fait l'objet d'une modification pour remédier à la situation.

Yassine LAKHNECH répond qu'entre 2010 et 2012, les missions de Floralis ont été déraisonnablement élargies. La filiale était la seule structure existante en mesure d'investir dans le domaine de la valorisation et son action s'est répercutée sur les comptes de l'ex-université Joseph Fourier. La situation est différente aujourd'hui dans la mesure où Floralis est une structure avec un périmètre d'action déterminé et un budget défini. De plus, le conseil de surveillance de Floralis se réunit de manière plus fréquente. Yassine LAKHNECH souhaiterait renforcer les liens entre le conseil de surveillance de la filiale et la commission des finances de l'UGA.

Lionel FILIPPI s'étonne de l'importance du déficit qui apparaît dans les comptes de Floralis. Il souhaite s'assurer que des mesures seront prises pour que cette situation ne se reproduise pas.

Hervé COURTOIS souhaiterait qu'un compte-rendu des réunions du conseil de surveillance de Floralis soit transmis à la commission des finances puis au conseil d'administration de l'UGA.

Thomas LEBARBÉ indique qu'il a été amené à travailler avec la filiale et que l'utilisation des fonds était étonnement très libérale.

Ahmed LBATH souhaite également un rapprochement entre le conseil de surveillance de Floralis et la commission des finances de l'UGA. Dans cet objectif, la directrice de la filiale sera invitée à la commission des finances de l'UGA pour effectuer une présentation de la filiale.

Pour sa part, il indique que l'utilisation des fonds, dans le cadre d'une collaboration avec la filiale, est strictement contrôlée (avec par exemple, la vérification des notes de frais etc).

Pour terminer, Pascal LOUVET indique que ce point sera soumis à la commission des finances du 7 décembre 2017 ainsi qu'au conseil d'administration du 18 décembre 2017 pour inscription des écritures dans le budget rectificatif n°3.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la recapitalisation de la filiale Floralis à hauteur de 4 300 000 € par une augmentation de capital par compensation de créance et une augmentation de capital en numéraire.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	15
Voix défavorables	2
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	2

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés la recapitalisation de la filiale Floralis à hauteur de 4 300 000 € par une augmentation de capital par compensation de créance et une augmentation de capital en numéraire.

Yassine LAKHNECH remercie les membres du conseil d'administration pour leur confiance. Il indique que le soutien de l'établissement est important pour les personnels de la filiale.

5.4 Autorisation de signer un marché portant sur le lot 15 "équipements scénographiques" concernant l'opération "Construction de la Maison de la Création et de l'Innovation"

Ahmed LBATH indique que ce point a été examiné et validé par la commission des marchés et a reçu l'avis favorable de la commission des finances. Il précise que deux entreprises étaient en candidates. L'entreprise sélectionnée est celle qui proposait les meilleurs tarifs.

Il est proposé au conseil d'administration, d'autoriser la Présidente de l'UGA à signer le marché portant sur le lot 15 « équipements scénographiques » concernant l'opération « Construction de la Maison de la Création et de l'Innovation ».

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise à l'unanimité de ses membres présents et représentés la Présidente de l'UGA à signer le marché portant sur le lot 15 « équipements scénographiques » concernant l'opération « Construction de la Maison de la Création et de l'Innovation ».

5.5 Reprise des écoles de sport

Pascal LOUVET indique qu'il s'agit de transférer l'actif net des écoles de sport au SUAPS de l'Université Grenoble Alpes, dans le cadre de leur intégration à l'établissement. Sont concernées les écoles d'escrime, de tennis de table, de course d'orientation et l'école Api Hand.

Ahmed LBATH ajoute que la commission des finances s'est prononcée favorablement sur cette reprise.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition de transférer l'actif net des associations précitées au SUAPS de l'Université Grenoble Alpes à la suite de leur dissolution sous réserve des frais de clôture de comptes et des opérations bancaires non dénouées.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le transfert de l'actif net des associations susvisées au SUAPS de l'Université Grenoble Alpes à la suite de leur dissolution sous réserve des frais de clôture de comptes et des opérations bancaires non dénouées.

5.6 Remises gracieuses, cotisations et tarifs

Ahmed LBATH ajoute que la commission des finances a étudiée les différentes demandes intéressant ce point et a émis un avis favorable.

- Remises gracieuses

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les deux demandes de remises gracieuses d'un montant de 3208.66 euros pour l'une et de 2078.80 euros pour l'autre.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés les deux demandes de remises gracieuses d'un montant de 3208.66 euros pour l'une et de 2078.80 euros pour l'autre.

- Cotisations aux EIT KIC Raw Materials et EIT Health

Il est proposé au conseil d'administration, d'approuver le versement de la cotisation annuelle 2018 de l'Université Grenoble-Alpes à l'EIT Health d'un montant de 75 000 euros toutes taxes comprises.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le versement de la cotisation annuelle 2018 de l'Université Grenoble-Alpes à l'EIT Health d'un montant de 75 000 euros toutes taxes comprises.

- Tarifs de formation (faculté de médecine, faculté de pharmacie, UFR ARSH, faculté d'économie, ESPE)

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les différents tarifs de formation des UFR de médecine, de pharmacie, ARSH, de la faculté d'économie et de l'ESPE.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés les différents tarifs de formation des UFR de médecine, de pharmacie, ARSH, de la faculté d'économie et de l'ESPE.

- Tarifs des écoles européennes HERCULES, ERCA et ESONN

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les tarifs des écoles européennes HERCULES, ERCA et ESONN.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés les tarifs des écoles européennes HERCULES, ERCA et ESONN.

- Tarifs de l'école d'hiver Promising en management de la créativité 2018

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la grille tarifaire 2018 de l'école d'hiver Promising.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés la grille tarifaire 2018 de l'école d'hiver Promising.

6. Projet stratégique : bilan à un an

Ce point sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

7. Ressources humaines

7.1 Montants et les critères PEDR : campagnes 2017 et 2018 (Information)

Mme la Présidente indique que dans le contexte de PRE, il a été proposé au comité technique d'uniformiser le montant de la PEDR attribuée à tous les professeurs et maîtres de conférences (hors IUF, ERC et distinctions scientifiques) à 4 500 euros. Il n'avait cependant pas été précisé s'il s'agissait d'un montant net ou brut, ce qui a pu créer une ambiguïté. Mme la présidente précise qu'il s'agit d'un montant brut.

Les remontées des laboratoires montrent que la réduction trop forte des primes ajoutée à la raréfaction des opportunités de promotion serait perçue comme un signal très négatif par les enseignants-chercheurs. Il sera donc proposé de fixer le montant de la PEDR à 5 000 euros brut, et de l'attribuer à tous les professeurs et maîtres de conférences (hors IUF, ERC et distinctions scientifiques). Après avis du comité technique, cette question devra donc être à nouveau soumise au vote du conseil d'administration.

Mme la Présidente ajoute qu'une discussion sera engagée sur les critères d'attribution afin de maîtriser l'enveloppe pour les années futures.

7.2 Avis sur les montants PEDR pour distinction scientifique

Pascal LOUVET explique que le versement d'une PEDR pour distinction scientifique est une obligation légale pour l'établissement. Les critères d'attribution sont fixés par le ministère. Les montants proposés sont ceux qui étaient appliqués à l'ex- Université Joseph Fourier.

Thomas LEBARBÉ aurait souhaité une synthèse des prix obtenus et donc du montant des primes attribuées ces 10 dernières années afin d'évaluer le risque financier.

Pascal LOUVET précise que le montant doit être fixé en respectant un certain seuil.

Il est proposé de fixer le montant des PEDR pour distinction scientifique de la manière suivante, selon le prix obtenu :

- 18 keuros/an : Prix Nobel ; Médaille Fields ; Prix Crafoord ; Prix Turing ; Prix Albert Lasker ; Prix Wolf ; Médaille d'or du CNRS ; Prix Balzan ; Prix Abel ; Japan Prize ; Prix Gairdner ; Prix Claude Levi-Strauss
- 10 keuros/an : Médaille d'argent du CNRS ; Lauriers INRA ; Grand Prix de l'INSERM
- 6 keuros/an (au cas par cas) : Les prix scientifiques attribués par l'Institut de France et ses académies.

Il est proposé au conseil d'administration d'émettre un avis favorable sur la proposition de fixer les PEDR pour distinction scientifique selon le prix obtenu, comme présenté ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14

Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	18
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration émet, à la majorité de ses membres présents et représentés, un avis favorable sur la proposition de fixer les PEDR pour distinction scientifique selon le prix obtenu dans les conditions suivantes :

- 18 keuros/an : Prix Nobel ; Médaille Fields ; Prix Crafoord ; Prix Turing ; Prix Albert Lasker ; Prix Wolf ; Médaille d'or du CNRS ; Prix Balzan ; Prix Abel ; Japan Prize ; Prix Gairdner ; Prix Claude Levi-Strauss

- 10 keuros/an : Médaille d'argent du CNRS ; Lauriers INRA ; Grand Prix de l'INSERM

- 6 keuros/an (au cas par cas) : Prix scientifiques attribués par l'Institut de France et ses académies.

8. Patrimoine

8.1 Dossiers d'expertise immobilière relatifs aux opérations "smart campus humanités et langues" et "smart campus formation"

Karine GUILLOT précise que l'opération « smart campus humanités et langues » vise à réhabiliter et moderniser le bâtiment Stendhal. Le vote d'aujourd'hui vise à consolider les financements de l'opération. Le coût des opérations est couvert à 100% par les fonds apportés dans le cadre du CPER. Les principaux financeurs sont l'Etat et Grenoble Alpes Métropole.

Elle précise que cette opération de réhabilitation entraîne des économies de l'ordre de 100 k€ par an sur les coûts de fonctionnement de l'UGA, en intégrant également les travaux de maintenance réalisés en 2016 et 2017 et ceux programmés sur les années futures (et financés sur fonds propres).

Ahmed LBATH explique que la commission des finances a constaté que cette opération n'engageait pas le budget propre de l'UGA. La commission des finances s'est donc prononcée favorablement.

Du point de vue du personnel, il signale qu'il est important de prendre en compte les nuisances que peut entraîner ce type de travaux lorsqu'ils sont effectués en cours d'année.

En ce sens, Sylvie MARTIN MERCIER ajoute qu'elle a été amenée à interrompre ses cours à deux reprises à la suite de nuisances sonores importantes.

Konstantin PROTASSOV souligne que réduire ces nuisances est une préoccupation majeure. C'est ainsi que la destruction de l'un des bâtiments a été différée pour ne pas entraîner de gêne trop importante. Il est question de délocaliser les personnels et étudiants en cas de travaux importants.

Ludivine CHAZE-MAGNAN ajoute qu'il serait également opportun dans ce contexte d'engager une réflexion sur les horaires d'accessibilités des sites. En effet, l'accès des étudiants aux bâtiments est réduit et l'extension des horaires d'ouverture des bâtiments implique des coûts de surveillance non négligeables.

Un administrateur évoque également l'absence d'éclairage des parkings le soir causant des problèmes en termes de sécurité des personnels.

Konstantin PROTASSOV note ces observations. Il tient à mettre en exergue le travail remarquable des services qui a permis de préparer et de présenter le dossier à temps pour obtenir le financement des opérations.

Il est proposé au conseil d'administration de valider les dossiers d'expertise des opérations « Smart campus formation » (relative aux bâtiments GDA-CLV) et « Smart campus humanités et langues » (relative au bâtiment Stendhal) afin que ceux-ci puissent être soumis à agrément auprès du rectorat, d'autoriser des ajustements ou compléments mineurs à ces dossiers sur demande du rectorat, qui seraient nécessaires à l'obtention de cet agrément à condition de ne pas impacter le montant global des opérations, et d'autoriser la présidente à signer les conventions financières relatives à ces opérations.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration valide à l'unanimité de ses membres présents et représentés les dossiers d'expertise des opérations « Smart campus formation » (relative aux bâtiments GDA-CLV) et « Smart campus humanités et langues » (relative au bâtiment Stendhal) afin que ceux-ci puissent être soumis à agrément auprès du rectorat, autorise des ajustements ou compléments mineurs à ces dossiers sur demande du rectorat, qui seraient nécessaires à l'obtention de cet agrément à condition de ne pas impacter le montant global des opérations, et autorise la présidente à signer les conventions financières relatives à ces opérations.

8.2 Autorisation de vente d'immeubles

Dominique GREMEAUX explique que les biens concernés ne seront bientôt plus utilisés par l'UGA. Dans le cadre d'une cession d'immeuble par un établissement public, il est nécessaire d'obtenir la désaffectation et le déclassement des biens par une décision du conseil d'administration.

Il est également proposé d'autoriser Mme la présidente à louer les biens et à signer tous les actes afférents s'ils ne sont pas vendus dans un délai raisonnable.

Ahmed LBATH ajoute que cette demande s'inscrit dans la démarche de rationalisation des ressources initiée par l'établissement. Il précise que cette opération de cession a été prévue dans le plan prévisionnel du PRE.

Un administrateur souhaite savoir si une opération similaire est envisagée pour les bâtiments de la Serve.

Dominique GREMEAUX indique que l'UGA n'est pas propriétaire des bâtiments situés sur le site de la Serve. Ils ont été mis à disposition de l'établissement par le ministère. Ainsi, en cas de vente, l'UGA ne percevra pas la totalité de la somme obtenue. C'est donc à l'Etat d'initier la mise en vente. C'est pourquoi en attendant, l'établissement n'investit pas de frais de gestion dans ces bâtiments.

Thomas LEBARBÉ souhaite savoir si le site vendu situé sur la commune de Meylan est constructible pour pouvoir négocier le prix de vente.

Dominique GREMEAUX répond que ce site est entièrement situé en zone rouge du plan de prévention des risques et est donc non constructible.

Le prix de mise en vente est en principe celui résultant de l'estimation de France Domaine. Il conviendra de veiller à ce que l'estimation soit correcte et que le prix soit fidèle au prix du marché en cas de négociation.

Il est proposé au conseil d'administration :

- de déclarer l'inutilité des biens pour l'université ;
- de décider leur désaffectation dans un délai maximum de 3 ans conformément aux dispositions de l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- de prononcer leur déclassement ;
- d'autoriser leur vente conformément aux avis de France Domaine à tout acquéreur, dans le cadre de l'exercice du droit de priorité ou, à défaut, en dehors de ce cadre, et présentant des garanties de bonne fin et de solvabilité ;
- d'autoriser Mme la Présidente et ses représentants à signer tous les documents afférents à ces ventes ;
- d'autoriser Mme la Présidente, à défaut de vente dans un délai raisonnable, d'initier toute démarche pour louer ces biens et signer l'ensemble des actes afférents.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	13
Membres représentés	5
Nombre de votants	18
Voix favorables	18
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **déclare l'inutilité des biens pour l'université ;**
- **décide leur désaffectation dans un délai maximum de 3 ans conformément aux dispositions de l'article L. 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques ;**
- **prononce leur déclassement ;**
- **autorise leur vente conformément aux avis de France Domaine à tout acquéreur, dans le cadre de l'exercice du droit de priorité ou, à défaut, en dehors de ce cadre, et présentant des garanties de bonne fin et de solvabilité ;**

- autorise Mme la Présidente et ses représentants à signer tous les documents afférents à ces ventes ;
- autorise Mme la Présidente, à défaut de vente dans un délai raisonnable, d’initier toute démarche pour louer ces biens et signer l’ensemble des actes afférents.

8.3 Tarification de la mise à disposition de locaux

Pascal LOUVET présente les deux grilles tarifaires aux administrateurs. Il précise que ce travail a été effectué dans le cadre d’un groupe de travail composé de la DGD APAL et la DGD AIS. Il précise que le prix des locations s’inscrit dans le budget de la composante concernée, moyennant un prélèvement de 10%. La gestion des locations s’effectue par la composante. La tarification s’applique exclusivement aux utilisateurs externes des locaux dont l’UGA est propriétaire. Ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2018. Il est précisé que les tarifs tiennent compte des manifestations organisées et des coûts de sécurité engendrés.

Ahmed LBATH salue le travail des services. Il s’agit d’un aboutissement important. La commission des finances recommande d’une part, la présentation d’un bilan dans un an et d’autre part, de veiller à respecter la possibilité de dérogation proposée, notamment durant la première année de mise en place.

Pascal LOUVET rappelle que les demandes de dérogation impliquent notamment une condition de réciprocité.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	11
Membres représentés	4
Nombre de votants	15
Voix favorables	15
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés la tarification de la mise à disposition de locaux proposée.

9. Questions diverses

En l’absence de l’étude d’autre point à l’ordre du jour, la séance prend fin à 12h30.